

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales)

**Le Conseil Municipal se réunira, à l'Hôtel de Ville (salle du conseil municipal),
Le lundi 25 mai 2020, à 11h00, en session ordinaire (séance publique par
retransmission en direct par voie électronique).**

Affiché le **19 MAI 2020**

ORDRE DU JOUR :

1. Installation du Conseil Municipal élu le 15 mars 2020 : ÉLECTION DU MAIRE.
2. Installation du Conseil Municipal élu le 15 mars 2020 : DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE.
3. Installation du Conseil Municipal élu le 15 mars 2020 : DÉLAI DE PRESENTATION DES LISTES DE CANDIDATS AUX FONCTIONS D'ADJOINTS AU MAIRE.
4. Installation du Conseil Municipal élu le 15 mars 2020 : ÉLECTION DES ADJOINTS.
5. Installation du Conseil Municipal élu le 15 mars 2020 : DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL À MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT).
6. Installation du Conseil Municipal élu le 15 mars 2020 : CHARTE DE L'ELU LOCAL.

Nota bene :

En application de l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le Maire fixe un nombre maximum de 10 personnes (invitées) pouvant assister à ladite séance du Conseil municipal. Les débats seront par ailleurs accessibles en direct au public de manière électronique.

**Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur**

Joseph SEGURA

